Extrait du Ville de Calais

http://www.calais.fr/article/departement-des-affaires-generales

**(43.8973087, 1.8849423)**

# Département des Affaires Générales et Population - Service des Cimetières

- Votre Mairie - Les services municipaux dans votre vie quotidienne - Le Service des Cimetières -

Date de mise en ligne : jeudi 15 avril 2010

**Ville de Calais**

## Cimetière sud , avenue de St Exupéry
## Cimetière nord, avenue Pierre de Coubertin

Le cimetière sud et le cimetière nord possèdent chacun un columbarium et un jardin du souvenir.
Ils sont ouverts au public de 8 h à 19 h du 1er mai au 3 novembre et de 8 h à 17 h 30 du 4 novembre au 30 avril.

Les véhicules transportant des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite disposant d'une autorisation spéciale délivrée par le Maire peuvent circuler dans l'enceinte des cimetières aux horaires suivants :

**Horaires d'Hiver :** du 4 novembre au 30 avril

- les lundis et samedis après-midi de 14 h à 17 h
- les mercredis de de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h

**Horaires d'Eté :** du 1er mai au 3 novembre

- les lundis et samedis après-midi de 14 h à 18 h 30
- les mercredis de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 18 h 30

**Les jours fériés sont interdits à la circulation.**

Renseignements au 03.21.46.63.10 ou par Mail : cimetieres mairie-calais.fr

*Copyright © Ville de Calais*